



solstice  
Solutions Écologiques



ENVIRONNEMENT



Le constat

- ▶ Gaz à effet de serre
- ▶ Réchauffement de la planète
- ▶ Changements climatiques importants



- ▶ Trouver des alternatives aux énergies fossiles
- ▶ Maîtriser la consommation d'énergie



Mesures

PROTOCOLE DE KYOTO

Diminuer la production mondiale de gaz à effet de serre



- 50%
de GES d'ici 2050

**Quotas
d'électricité
renouvelable**

POLITIQUE EUROPÉENNE

PAQUET CLIMAT ENERGIE adopté le 23 Janvier 2008

Projet 3x20 - A l'horizon 2030



- 20%
part de CO2



- 20%
Consommation
d'énergie



+ 20%
part des énergies
renouvelables



Quelles solutions ?

- ▶ Fabriquer de l'électricité « propre » (Eolien, photovoltaïque, hydroélectrique)
- ▶ Créer des zones d'habitation « passives » ou peu consommatrices en énergie
- ▶ Diminuer la consommation d'électricité des entreprises énergivores :

Les entreprises ont besoin de réduire leurs charges !

MAITRISE DE L'ENERGIE

comme investissement responsable

ECOSEP



Notre concept

NOTRE PRODUIT :

- ▶ Une alternative aux placements traditionnels, financièrement rentable.
- ▶ Un nouveau type d'investissement aux revenus durables et non soumis aux aléas des marchés.
- ▶ Une réponse aux attentes écologiques des pouvoirs publics et des collectivités locales.
- ▶ Une opportunité de réaliser des projets environnementaux résolument tournés vers l'écocitoyenneté,
- ▶ Un produit sécurisé.

NOS OBJECTIFS :

- ▶ Générer des revenus réguliers, garantis et indexés,
- ▶ Constituer un complément de retraite,
- ▶ Constituer un capital important,
- ▶ Diversifier son patrimoine.



Fonctionnement : La SEP

DEFINITION : La Société En Participation.

- ▶ Elle est régie par le code civil (articles 1871 à 1873 CC).
- ▶ C'est un regroupement d'individus (ou de sociétés, ou de sociétés patrimoniales) sans personnalité juridique propre car elle n'est pas inscrite au registre du commerce.
- ▶ C'est une société de fait, connue seulement de l'administration fiscale.

AVANTAGES :

- ▶ Le nom des associés n'est pas connu des tiers et notamment du Régime Social des Indépendants (RSI), qui ne peut donc exiger de cotisations sociales minimum auprès des associés de la SEP.
- ▶ Assujettissement au régime fiscal des BIC non professionnels (Articles 34- 35 et suivants du CGI).

Les revenus sont défiscalisés durant la période d'amortissement du matériel.



Principes et Obligations

PRINCIPE :

- ▶ Souscription de parts de SEP d'une valeur de **5 000 €**
(+ 1 000 € de *compte courant d'associé remboursable*, soit 6 000 € au total).
- ▶ Acquisition d'un outil de production :
Matériel technologique, centrale photovoltaïque, bâtiments BEPOS
- ▶ Location de l'outil à un exploitant (Rendement = loyer)

OBLIGATIONS :

- ▶ Achat uniquement lorsque les fonds sont réunis. PAS D'APPEL à CREDIT
Réponse à la coresponsabilité de fait dans une SEP en cas de crédit
- ▶ Apport en Compte courant de la TVA car achat de matériel
Remboursement dans le semestre suivant l'achat



Schéma de l'opération

- ▶ Acquisition de matériel électronique qui sera la PROPRIETE des investisseurs.
- ▶ La location de ce matériel à une société d'exploitation doit permettre de générer un rendement annuel net de 6% aux investisseurs.
- ▶ Le matériel est installé et entretenu gratuitement par ESC France.
- ▶ Les installations permettent aux entreprises équipées de générer d'importantes économies d'électricité (30 à 45% de leur facture!)



Le principe d'investissement mutualisé





Les caractéristiques de l'investissement

- ▶ Récupération du compte courant d'associé dans le semestre qui suit l'achat et la livraison du matériel à l'exploitant,
- ▶ Un revenu annuel net de **6%** de la valeur des parts investies, versé à date anniversaire,
- ▶ Le revenu est net de charges et d'impôts pendant **toute la durée de la location**,
- ▶ Un investissement court/moyen terme : 6 ans de location,
- ▶ Une sortie concrétisée par le rachat ferme des parts par l'exploitant au terme de la période de location,
- ▶ Possibilité de sortie anticipée.

Comment ça marche ?



Le matériel

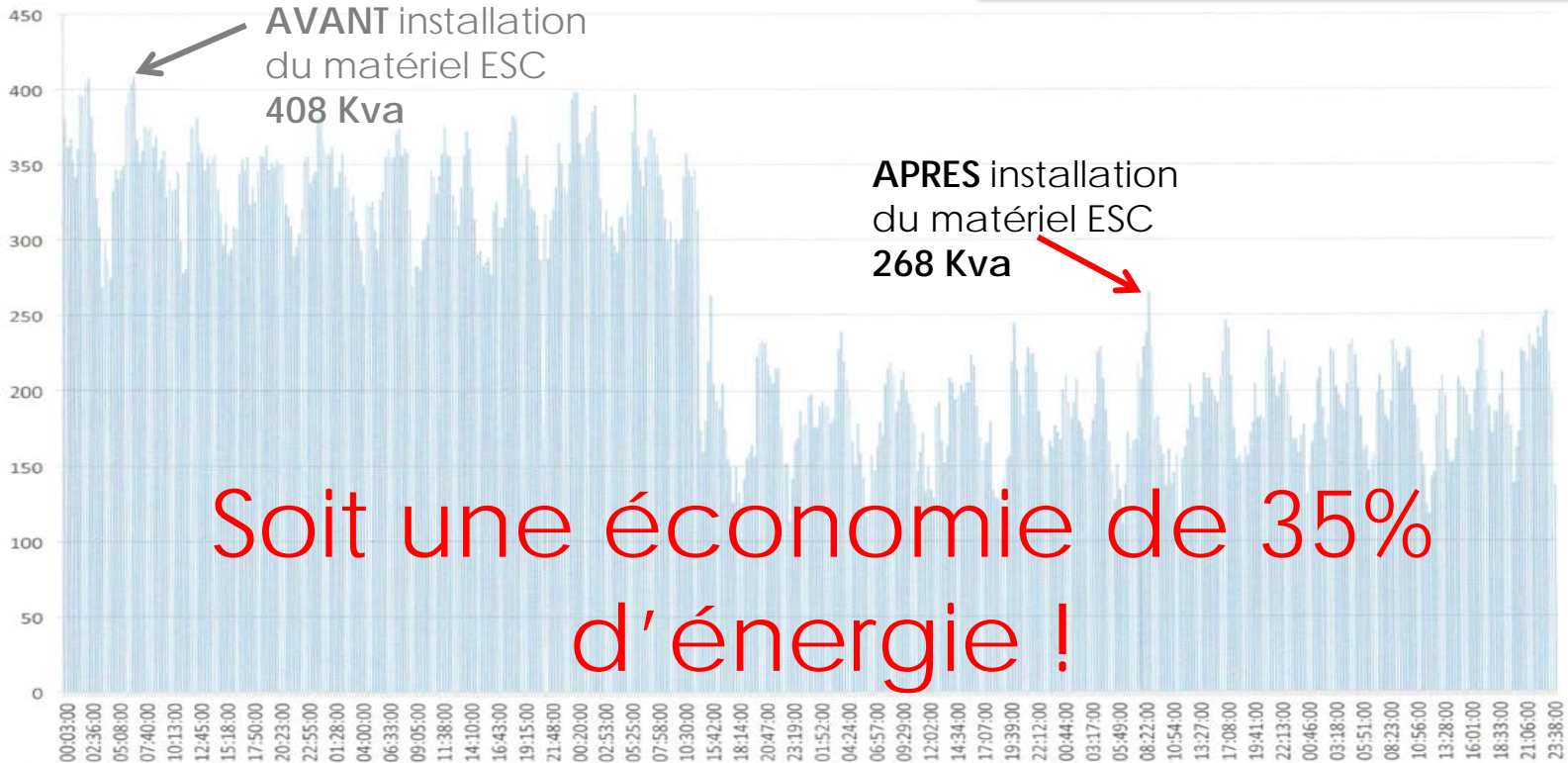
- ▶ Un équipement de gestion d'énergie **à la pointe de la technologie**, distribué en Suisse, en Italie, en Allemagne et en Autriche depuis **plus de 20 ans**, en collaboration avec les distributeurs d'énergie.
- ▶ Une durée de vie de **plus de 10 ans**,
- ▶ **Un produit sur mesure** : chaque entité est programmée différemment en fonction de l'installation électrique qu'elle possède,
- ▶ Un **contrôle informatique permanent** relié à internet permettant une gestion du matériel à distance,
- ▶ Aucun produit identique sur le marché,
- ▶ Une **exclusivité** sur le territoire, donnée à ESC France, partenaire de SOLSTICE Groupe.



Exemple...

Société
BICO LIMITED

Consommation d'énergie sur le mois de Février



Des questions ?

Pour plus d'informations,
nous contacter par téléphone au **0820.31.80.90**
ou par e-mail à l'adresse suivante : **contact@solstice-groupe.com**